



Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, le 24 novembre 2017

## COMMUNIQUÉ - PRESSE

# Achat de timbres fiscaux dématérialisés pour les titres de séjour étrangers dès le 27 novembre 2017

L'achat en ligne du timbre fiscal constitue un service numérique qui est ouvert à toutes et à tous, et déjà effectif pour diverses démarches administratives pour lesquelles un timbre est exigible. Il constitue une nouvelle modalité d'achat complémentaire, en ligne, plus simple, plus pratique et plus moderne, en phase avec les attentes du grand public.

**Le 27 novembre 2017, il remplacera le timbre fiscal papier pour les titres de séjour des étrangers.**

Ce nouveau service sera accessible en tous points du territoire national depuis le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) et via [le site internet des services de l'État en Corrèze](#) (module « accueil des étrangers »).

A partir de cette date, vous serez en mesure de pouvoir procéder à l'achat sécurisé de votre timbre fiscal par Internet.

**Si vous ne pouvez ou ne voulez pas faire l'achat de timbre sur Internet**, vous pourrez vous rendre chez un buraliste qui sera en capacité de vendre ces timbres électroniques à compter de cette même date. **En Corrèze, plus de 95 % des buralistes sont agréés pour délivrer ces timbres.**

Une interface sécurisée d'achat du timbre électronique est mise en place afin de prémunir tous risques de fraudes.

Concrètement, le timbre électronique que vous présenterez prendra la forme soit d'un SMS, soit d'un fichier PDF reçu par mail ou du ticket remis par le buraliste.

### Une couverture quasi-totale du champ des titres pour les étrangers

Dès le **lundi 27 novembre 2017**, le timbre électronique sera déployé :

- au moment de la remise du titre de séjour, dans tous les cas de figure nécessitant le paiement d'un droit de timbre,
- au moment du dépôt du dossier pour l'admission exceptionnelle au séjour, nécessitant l'acquittement d'un droit de timbre.

### Contact presse

Isabelle POUGEADE

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

[isabelle.pougeade@correze.gouv.fr](mailto:isabelle.pougeade@correze.gouv.fr)

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

# ACHETEZ PAR INTERNET VOTRE TIMBRE FISCAL POUR VOTRE TITRE DE SÉJOUR



## POURQUOI ACHETER UN TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?



C'est rapide



C'est facile



C'est sécurisé

## COMMENT ACHETER EN LIGNE VOTRE TIMBRE ÉLECTRONIQUE ?

 <https://timbres.impots.gouv.fr>



**Sélectionnez le montant de votre timbre dans la liste**

Ce montant vous a été indiqué dans le SMS envoyé par la préfecture ou sur la convocation qui vous a été délivrée, vous informant de la mise à disposition de votre titre de séjour.



**Validez votre panier**

Validez votre panier après avoir saisi votre adresse mail pour recevoir votre timbre électronique.



**Payez avec une carte bancaire**

(Carte bleue, e-carte bleue, VISA, MASTERCARD). Attention ! Le paiement par PAYPAL n'est pas possible.



**Buralistes**

Vous pouvez également acheter votre timbre auprès du réseau des buralistes agréés.

Ne pas jeter sur la voie publique

## VOTRE TIMBRE FISCAL EST TRANSMIS PAR MAIL, PAR SMS OU REMIS PAR LE BURALISTE SELON VOTRE CHOIX



Par SMS



Par mail



Chez le buraliste

**IMPORTANT**  
VOUS DEVEZ PRÉSENTER VOTRE TIMBRE POUR QUE VOTRE TITRE VOUS SOIT REMIS. IL EST DONC IMPÉRATIF D'ACHETER VOTRE TIMBRE AVANT DE VOUS RENDRE À LA PRÉFECTURE.